CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

MB ELECTRONIQUE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 634 665,60 €.
Siège social : 606, rue Fourny, 78533 BUC Cedex.
722 045 226 R.C.S. Versailles B.

Avis de réunion valant avis de convocation d'une assemblée d'actionnaires.

Le directoire de la société MB Electronique se propose de convoquer les actionnaires de la société le 19 décembre 2006 à 10 heures au siège social, 606, rue Fourny, 78533 BUC Cedex, en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :
— Nomination en vue de compléter l'effectif du conseil de surveillance de deux membres du conseil de surveillance en remplacement d'un membre démissionnaire.
De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :
— Adoption du régime des titres au porteur identifiable prévu par l'article L.228-2 du Code de commerce : modification de l'article 9 des statuts.
— Délégation de pouvoir pour les formalités.

Projet de résolutions de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 19 décembre 2006.

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

Première résolution. — Sur proposition du directoire, l'assemblée générale, prenant acte que, suite à la démission de son mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur François Hamy, le nombre des membres de ce même conseil restant en fonction est inférieur au minimum légal, nomme en qualité de membre du conseil de surveillance de la société :
Monsieur Eric Licoys, né le 26 août 1938 à Suresnes (92), de nationalité française, demeurant 47 bis, boulevard des Invalides 75007 Paris,
pour la durée en cours du mandat de son prédécesseur démissionnaire restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en l'an 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution. — Sur proposition du directoire, l'assemblée générale, décide de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance de la société : Monsieur Pierre-Olivier Barennes, né le 18 avril 1972 à Boulogne (92), de nationalité française, demeurant 5C, cour de la Métairie 75020 Paris.
Il exercera son mandat, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en l'an 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution. — L'assemblée générale, en vue de l'identification des détenteurs des titres de la société, décide, en application de l'article L.228-2 du Code de commerce de modifier l'article 9 des statuts de la façon suivante :
— Article 9 – Forme des actions : Les actions sont inscrites sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions devant être obligatoirement inscrites sous la forme nominative en vertu des dispositions légales en vigueur; il en sera ainsi notamment pour les actions de numéraire jusqu'à leur entière libération, ainsi que pour les actions des membres du conseil de surveillance et des membres du directoire.
Les actions nominatives donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Ces comptes individuels peuvent être des comptes nominatifs purs ou des comptes nominatifs administrés, au choix de l'actionnaire.
Les actions au porteur donnent lieu à une inscription en compte tenu par un intermédiaire financier habilité.
En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Quatrième résolution. — Tous les pouvoirs seront donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités.
Conformément aux articles 128 et 130 du décret du 23 mars 1967, et dans les conditions prévues par ces textes, les actionnaires peuvent dans le délai de dix jours à compter de la publication du présent avis, demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée. Leur demande devra être adressée au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.
Pour être admis à cette assemblée, ou s'y faire représenter :
— Les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la société cinq jours au moins avant la réunion ;
— Les propriétaires d'actions au porteur doivent dans le même délai, déposer au siège soit leurs titres, soit le certificat de dépôt délivré par la banque, l'établissement financier ou l'agent dépositaire de leurs actions ;
— La société tient à la disposition des actionnaires des formules de pouvoir et de vote par correspondance. Les actionnaires souhaitant utiliser la faculté de vote par correspondance pourront demander, par lettre recommandée avec accusé de réception, un formulaire auprès de la société au plus tard six jours avant la date de réunion de l'assemblée ;
— Les votes à distance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale. L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir ;

— La banque désignée comme mandataire est : Caceis Corporate Trust, 14, rue Rouget de Lisle 92130 Issy les Moulineaux.
Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour de l'assemblée, à la suite de demande d'inscription de projets de résolutions présentée par les actionnaires.

Le directoire.

0617162